



Changement de résidence de mon fils

Par **Beyt**, le **25/05/2009 à 18:26**

Bonjour, rn Je suis séparé depuis 12 ans du père de mon fils, il y a eu décision, en 1997, du tribunal fixant la résidence au domicile maternel .Mon fils Eloï à toujours vu son père un week-end sur 2 et la moitié des vacances. Je réside dans le Gers et son père à Toulouse. Eloï va à la rentrée scolaire prochaine aller en seconde. Il souhaite poursuivre ces études à Toulouse et vivre chez son père. Je ne m'y oppose pas et comprend qu'il est à un âge,14ans, oui il à besoin d'être plus en contact avec son père. L'établissement ou il veut s'inscrire demande une décision du tribunal fixant la résidence chez le père. Est ce normal? Quelles est la marche à suivre, faut il passer par le biais d'un avocat ou s'adresser directement au juge des affaires familiales. Si c'est le cas une lettre de ma part suffit elle ou faut il y joindre la requête du père d'Eloï.Est ce à moi de faire les démarches dans le Gers ou à son père à toulouse? Merci d'avance pour les réponses à mes questions.

Par **Marion2**, le **25/05/2009 à 18:29**

Bonjour,rnrnUn avocat n'est pas nécessaire.rnrnEffectivement, le Papa et vous pouvez-faire une lettre commune en recommandé AR au Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend votre résidence.rnrnCordialement.

Par **Beyt**, le **26/05/2009 à 14:09**

Merci Laure, d'avoir répondu à ma question. Bonne journée